

CAISSE D'ASSURANCE
VIEILLESSE INVALIDITE
ET MALADIE
DES CULTES



cavimac

DATE : 1^{er} mars 2010

REFERENCES : Circulaire n° 6/2010

DESTINATAIRES

Collectivités et Congrégations religieuses
(Culte Catholique)

(Associations diocésaines, pour information)

OBJET

Ouverture de la campagne de répartition des cotisations
maladie et des cotisations vieillesse pour la période :

du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

NOUVEAU COMPLÈTE MODIFIE ANNULE

PIECES JOINTES : (Sauf Associations diocésaines) imprimé de demande de minoration des cotisations et méthode pour remplir l'imprimé.

RÉSUMÉ

Les dossiers de demandes formulées sur les imprimés ci-joints devront parvenir au service recouvrement des cotisations avant le 7 mai 2010.

Les collectivités doivent veiller à ce que leurs membres pensionnés demandent systématiquement le bénéfice de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) dès lors que ce droit leur est ouvert, avant de faire appel à la Commission de répartition des cotisations. Les sommes allouées aux assurés au titre de l'ASPA doivent être inscrites dans la déclaration de ressources des collectivités.

Attention : après la date du 7 mai 2010, tous les dossiers de demandes de minoration des cotisations arrivant à la CAVIMAC, ne seront plus examinés.

*

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE RÉPARTITION DES COTISATIONS MALADIE ET VIEILLESSE DU 1^{er} JUILLET 2010 AU 30 JUIN 2011

La circulaire présente les modalités générales d'attribution des minorations et précise les conditions à réunir par les collectivités pour pouvoir prétendre au bénéfice des minorations.

L'attention des collectivités est attirée sur le fait que la baisse des cotisations des unes repose sur la hausse des cotisations des autres.

Le dispositif de répartition des cotisations est financé également par les prêtres diocésains qui participent à la solidarité sans pouvoir bénéficier de minorations.

Pour la nouvelle campagne, le montant total des minorations accordées aux collectivités est fixé à une enveloppe égale à 5% du montant des cotisations normales dues par le culte catholique.

Par ailleurs, il est rappelé que les collectivités ont la possibilité de prendre l'option, à titre individuel, « régime particulier » à cotisations et prestations réduites.

Le taux de cotisation du régime particulier est égal à 61% du taux de la cotisation normale maladie. De facto, le régime particulier n'assure une couverture maladie qu'aux frais liés à l'hospitalisation.

La déclaration des ressources permet aux collectivités de justifier de la faiblesse de celles-ci afin de demander la minoration des cotisations vieillesse et/ou maladie et ainsi de bénéficier de la majoration que les autres collectivités assument. Avec le jeu des minorations et des majorations, l'équilibre des cotisations est assuré.

I - MODALITÉS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION

Des minorations de cotisations pour le **deuxième semestre 2010 et le premier semestre 2011** peuvent être accordées, sous conditions de ressources, aux **collectivités religieuses** qui en font la demande en déposant, à l'appui de celle-ci, la **déclaration de leurs ressources pour l'année 2009**.

Cette demande et la déclaration de ressources qui l'accompagne seront examinées par la Commission de répartition des cotisations maladie et vieillesse lors de sa séance du mois de juin 2010.

II - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES MINORATIONS

A - Conditions de ressources

Pour prétendre à une diminution de leurs cotisations, les collectivités religieuses doivent :

- produire l'état détaillé de leurs ressources de 2009 ci-joint en motivant la demande ;
- disposer de ressources nettes annuelles inférieures à **6.633 euros par membre**.

B - Condition de délai de dépôt de la demande

Les dossiers de demandes de minoration doivent parvenir à la CAVIMAC :

au plus tard le Vendredi 7 mai 2010

III - ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

Il convient de lire **attentivement** la note intitulée "méthode pour remplir l'imprimé" avant de le compléter.

Le dossier constitutif de la demande comporte un imprimé ci-joint (en double exemplaire, dont un doit être conservé par la collectivité).

- **Page 1 de l'imprimé** : il contient la demande et sa justification de minoration des cotisations à remplir obligatoirement.
- **Pages 2 et 3 de l'imprimé** : il contient le détail des informations à fournir pour compléter la rubrique ressources brutes de la collectivité en 2009 figurant en page 4.
- **Page 4 de l'imprimé** : sur cette dernière page de l'imprimé, doivent figurer les informations permettant de déterminer la moyenne des ressources par membre.

Les informations pré-remplies sur les montants unitaires des cotisations maladie et vieillesse doivent permettre de déterminer le poids des cotisations sociales. En déduisant celles-ci des ressources brutes de la Collectivité, on obtient les **ressources nettes**.

En divisant ces ressources nettes par **l'effectif total de la collectivité au 01/01/2010** (compte tenu des éléments indiqués dans le résumé et à la page 2 de la méthode pour remplir l'imprimé), la collectivité calcule la moyenne des ressources nettes par membre qui ne peut être égale ou supérieure à **6.633 euros par membre et par an** pour déposer une demande de minoration de cotisation.

IV - NOTIFICATION DES DÉCISIONS

La déclaration des ressources 2009 est valable pour l'ensemble de la campagne de répartition des cotisations (à savoir pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011).

Une notification de décision sera adressée aux collectivités dans le courant du mois de juillet 2010.

Le service recouvrement des cotisations est à la disposition des collectivités qui désireraient obtenir des précisions complémentaires :

- . par écrit : télécopie de préférence / FAX : 01.47.37.93.42
- . par téléphone : Monsieur CALATAYUD - Tél. : 01.49.68.57.52
- . par mail : recouvrement@cavimac.fr

LE DIRECTEUR

J. DESSERTAINE



IMPRIMÉ

DEMANDE DE MINORATION DES COTISATIONS MALADIE

DEMANDE DE MINORATION DES COTISATIONS VIEILLESSE

(PÉRIODE DU 01/07/2010 AU 30/06/2011)

N° Collectivité : |__|__|__|__|

EXEMPLAIRE À RETOURNER

Rubrique n° 1 _____ DÉSIGNATION DE LA COLLECTIVITÉ _____

Nom de la Collectivité : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : |__|__|__|__|

Nom de la personne à contacter : _____

☎ : _____

📧 : _____

@ : _____

Nom et adresse du responsable de la Collectivité : _____

**Rubrique n° 2 _____ ACTIVITÉS PROCURANT DES RESSOURCES À LA COLLECTIVITÉ _____
(à remplir obligatoirement)**

**Rubrique n° 3 _____ MOTIFS FOURNIS À L'APPUI DE LA DEMANDE _____
(à remplir obligatoirement)**

Certification de la déclaration par la Collectivité :

Je soussigné(e),
NOM Prénoms

- atteste, en qualité de responsable, l'exactitude de la déclaration de ressources annexée à la présente demande,

- sollicite une minoration d'un montant de € par mois et par assuré au titre des cotisations maladie et/ou vieillesse.

Fait à, le
SIGNATURE CACHET DE LA COLLECTIVITÉ

RESSOURCES DÉTAILLÉES DE LA COLLECTIVITÉ EN 2009

Les totaux A, B, C et D sont à reporter en page 4 de votre demande de minoration de cotisations, à l'emplacement « Ressources brutes de la collectivité en 2009 ».

RESSOURCES PERCUES EN 2009

A - PRODUITS DU TRAVAIL

1 - Revenus des personnes

- ♦ Salaires nets y compris indemnités journalières
- ♦ Honoraires professionnels
- ♦ Indemnités diverses
- ♦ Droits d'auteurs
- ♦ Offrandes reçues à titre personnel à l'occasion d'actes culturels (ex. : offrandes de messes)

Sous-total 1 (ST1)

 €

2 - Ressources collectives

- ♦ Indemnités perçues effectivement (dite de vestiaire ou autres, valeur d'entretien)
- ♦ Part des reliquats des exploitations et entreprises
- ♦ Estimation des produits auto-consommés (de la ferme, du jardin)
- ♦ Offrandes reçues à l'occasion d'actes culturels (ex. : offrandes de messes)

Sous-total 2 (ST2)

 €

TOTAL A = PRODUITS DU TRAVAIL (ST1 + ST2) (à reporter en page 4)

 €

B - PRODUITS DES RETRAITES (et des allocations non contributives)

- ♦ Pensions civiles, militaires, d'invalidité y compris la majoration du Fonds de Solidarité Invalidité
- ♦ Retraites Sécurité Sociale (autres que le régime des cultes)
+ allocations supplémentaires du FSV/ASPA
- ♦ Pensions CAVIMAC + allocations supplémentaires du F.S.V./ ASPA
- ♦ Retraites complémentaires et/ou de prévoyance
- ♦ Autres allocations non contributives (à préciser)

TOTAL B = PRODUITS DES RETRAITES (à reporter en page 4)

 €

C - AUTRES REVENUS

- ◆ Produits financiers nets _____
- ◆ Revenus nets des biens patrimoniaux des membres affectés à la Collectivité _____
- ◆ Revenus des biens immobiliers de la Collectivité (après déduction des impôts fonciers et charges) _____
- ◆ Dons, quêtes :
 - dont : ↪ en espèces _____
 - ↪ en nature _____
- ◆ Participation de l'Institut (ou de la Province) dont dépend la Collectivité _____
- ◆ Participation des Associations dont dépend la collectivité _____
- ◆ Prise en charge des cotisations de sécurité sociale par un organisme tiers _____
- ◆ Autres revenus de toute nature (toute allocation versée par la Caisse d'allocations familiales telle l'allocation logement) _____

TOTAL C = AUTRES REVENUS (à reporter en page 4)

€

D - AVANTAGES EN NATURE (individuels ou collectifs)

- ◆ Avantages en nature comptabilisés pour leur valeur réelle _____
- ◆ Avantages en nature non comptabilisés évalués forfaitairement
 - ↪ Logement : _____
 - ↪ Alimentation : _____
- ◆ Autres avantages en nature (à préciser) _____

TOTAL D = AVANTAGES EN NATURE (à reporter en page 4)

€

Les sommes indiquées en A, B, C et D doivent être reportées au tableau de la première grille (page 4).

DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA MOYENNE DES RESSOURCES PAR MEMBRE

NE PAS REPORTER LES CENTIMES

I.- RESSOURCES BRUTES DE LA COLLECTIVITÉ EN 2009

TOTAL I : €

(Ces montants doivent être justifiés par les éléments fournis en pages 2 et 3)

	Montants	Part Relative
dont : A - PRODUITS DU TRAVAIL	€	%
B - PRODUITS DES RETRAITES	€	%
C - AUTRES REVENUS	€	%
D - AVANTAGES EN NATURE	€	%
TOTAL I (à reporter ci-dessus)	€	100 %

II.- COTISATIONS AU REGIME DES CULTES POUR LES NON PENSIONNÉS EN 2009

TOTAL II : €

L'effectif des cotisants est celui au 01/01/2010, conformément au bordereau d'appel de cotisations du mois de janvier 2010

	Effectif au 01/01/2010	Montants des cotisations majorées	Total
- MALADIE - régime normal	X	2.343,00 € =	€
- MALADIE - régime particulier	X	1.430,58 € =	€
- VIEILLESSE - régime obligatoire	X	2.814,54 € =	€
- VIEILLESSE - régime volontaire	X	2.814,54 € =	€
TOTAL II (à reporter ci-dessus)			€

Les sommes saisies dans la zone « montant des cotisations majorées » correspondent au montant des cotisations afférentes à la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

III.- RESSOURCES NETTES DE LA COLLECTIVITÉ

TOTAL III (TOT. I - TOT. II) : €

IV.- EFFECTIF TOTAL DE LA COLLECTIVITÉ AU 01/01/2010

	Cotisants CAVIMAC	Cotisants Autres Régimes résidant en France	Tous les pensionnés résidant en France	Ayant-droits résidant en France	TOTAL
Dont membres âgés :					
• 65 ans et plus					
• moins de 65 ans					
TOTAL					=

TOTAL IV : €

V.- MOYENNE DES RESSOURCES PAR MEMBRE

Moyenne des ressources brutes :	TOTAL I :	=	€	Moyenne des ressources nettes :	TOTAL III :	=	€
	TOTAL IV :				TOTAL IV :		



IMPRIMÉ

DEMANDE DE MINORATION DES COTISATIONS MALADIE

DEMANDE DE MINORATION DES COTISATIONS VIEILLESSE

(PÉRIODE DU 01/07/2010 AU 30/06/2011)

N° Collectivité : |__|__|__|__|

EXEMPLAIRE À CONSERVER

Rubrique n° 1 _____ DÉSIGNATION DE LA COLLECTIVITÉ _____

Nom de la Collectivité : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : |__|__|__|__|

Nom de la personne à contacter : _____

☎ : _____

📧 : _____

@ : _____

Nom et adresse du responsable de la Collectivité : _____

**Rubrique n° 2 _____ ACTIVITÉS PROCURANT DES RESSOURCES À LA COLLECTIVITÉ _____
(à remplir obligatoirement)**

**Rubrique n° 3 _____ MOTIFS FOURNIS À L'APPUI DE LA DEMANDE _____
(à remplir obligatoirement)**

Certification de la déclaration par la Collectivité :

Je soussigné(e),
NOM Prénoms

- atteste, en qualité de responsable, l'exactitude de la déclaration de ressources annexée à la présente demande,

- sollicite une minoration d'un montant de € par mois et par assuré au titre des cotisations maladie et/ou vieillesse.

Fait à, le
SIGNATURE CACHET DE LA COLLECTIVITÉ

RESSOURCES DÉTAILLÉES DE LA COLLECTIVITÉ EN 2009

Les totaux A, B, C et D sont à reporter en page 4 de votre demande de minoration de cotisations, à l'emplacement « Ressources brutes de la collectivité en 2009 ».

RESSOURCES PERCUES EN 2009

A - PRODUITS DU TRAVAIL

1 - Revenus des personnes

- ♦ Salaires nets y compris indemnités journalières
- ♦ Honoraires professionnels
- ♦ Indemnités diverses
- ♦ Droits d'auteurs
- ♦ Offrandes reçues à titre personnel à l'occasion d'actes cultuels (ex. : offrandes de messes)

Sous-total 1 (ST1)

	€
--	---

2 - Ressources collectives

- ♦ Indemnités perçues effectivement (dite de vestiaire ou autres, valeur d'entretien)
- ♦ Part des reliquats des exploitations et entreprises
- ♦ Estimation des produits auto-consommés (de la ferme, du jardin)
- ♦ Offrandes reçues à l'occasion d'actes cultuels (ex. : offrandes de messes)

Sous-total 2 (ST2)

	€
--	---

TOTAL A = PRODUITS DU TRAVAIL (ST1 + ST2) (à reporter en page 4)

	€
--	---

B - PRODUITS DES RETRAITES (et des allocations non contributives)

- ♦ Pensions civiles, militaires, d'invalidité y compris la majoration du Fonds de Solidarité Invalidité
- ♦ Retraites Sécurité Sociale (autres que le régime des cultes)
+ allocations supplémentaires du FSV/ASPA
- ♦ Pensions CAVIMAC + allocations supplémentaires du F.S.V./ ASPA
- ♦ Retraites complémentaires et/ou de prévoyance
- ♦ Autres allocations non contributives (à préciser)

TOTAL B = PRODUITS DES RETRAITES (à reporter en page 4)

	€
--	---

C - AUTRES REVENUS

- ◆ Produits financiers nets _____
- ◆ Revenus nets des biens patrimoniaux des membres affectés à la Collectivité _____
- ◆ Revenus des biens immobiliers de la Collectivité (après déduction des impôts fonciers et charges) _____
- ◆ Dons, quêtes :
 - dont : ↪ en espèces _____
 - ↪ en nature _____
- ◆ Participation de l'Institut (ou de la Province) dont dépend la Collectivité _____
- ◆ Participation des Associations dont dépend la collectivité _____
- ◆ Prise en charge des cotisations de sécurité sociale par un organisme tiers _____
- ◆ Autres revenus de toute nature (toute allocation versée par la Caisse d'allocations familiales telle l'allocation logement) _____

TOTAL C = AUTRES REVENUS (à reporter en page 4)

€

D - AVANTAGES EN NATURE (individuels ou collectifs)

- ◆ Avantages en nature comptabilisés pour leur valeur réelle _____
- ◆ Avantages en nature non comptabilisés évalués forfaitairement
 - ↪ Logement : _____
 - ↪ Alimentation : _____
- ◆ Autres avantages en nature (à préciser) _____

TOTAL D = AVANTAGES EN NATURE (à reporter en page 4)

€

Les sommes indiquées en A, B, C et D doivent être reportées au tableau de la première grille (page 4).

DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA MOYENNE DES RESSOURCES PAR MEMBRE

NE PAS REPORTER LES CENTIMES

I.- RESSOURCES BRUTES DE LA COLLECTIVITÉ EN 2009

TOTAL I : €

(Ces montants doivent être justifiés par les éléments fournis en pages 2 et 3)

	Montants	Part Relative
dont : A - PRODUITS DU TRAVAIL	€	%
B - PRODUITS DES RETRAITES	€	%
C - AUTRES REVENUS	€	%
D - AVANTAGES EN NATURE	€	%
TOTAL I (à reporter ci-dessus)	€	100 %

II.- COTISATIONS AU REGIME DES CULTES POUR LES NON PENSIONNÉS EN 2009

TOTAL II : €

L'effectif des cotisants est celui au 01/01/2010, conformément au bordereau d'appel de cotisations du mois de janvier 2010

	Effectif au 01/01/2010	Montants des cotisations majorées	Total
- MALADIE - régime normal	X	2.343,00 € =	€
- MALADIE - régime particulier	X	1.430,58 € =	€
- VIEILLESSE - régime obligatoire	X	2.814,54 € =	€
- VIEILLESSE - régime volontaire	X	2.814,54 € =	€
TOTAL II (à reporter ci-dessus)			€

Les sommes saisies dans la zone « montant des cotisations majorées » correspondent au montant des cotisations afférentes à la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

III.- RESSOURCES NETTES DE LA COLLECTIVITÉ

TOTAL III (TOT. I - TOT. II) : €

IV.- EFFECTIF TOTAL DE LA COLLECTIVITÉ AU 01/01/2010

Dont membres âgés :

- 65 ans et plus
- moins de 65 ans

TOTAL

Cotisants CAVIMAC	Cotisants Autres Régimes résidant en France	Tous les pensionnés résidant en France	Ayant-droits résidant en France	TOTAL
				=

TOTAL IV : €

V.- MOYENNE DES RESSOURCES PAR MEMBRE

Moyenne des
ressources
brutes :

TOTAL I :
TOTAL IV :

=

€

Moyenne des
ressources
nettes :

TOTAL III :
TOTAL IV :

=

€

**MÉTHODE POUR REMPLIR L'IMPRIMÉ
DE DÉCLARATION DE RESSOURCES**

***NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR REMPLIR LES IMPRIMÉS A L'ENCRE NOIRE
SANS REPORTER LES CENTIMES D'EUROS***

**Attention : Tous les dossiers de demandes de minoration de cotisations arrivant à la CAVIMAC
après la date du **7 mai 2010**, ne seront plus examinés.**

CERTIFICATION DE LA DÉCLARATION PAR LA COLLECTIVITÉ:

Nous attirons l'attention des Collectivités sur l'importance de la certification des déclarations et demandes formulées sur les imprimés adressés à la CAVIMAC.

En effet, la personne chargée de signer la demande de minoration comportant la déclaration de ressources précisera, outre ses nom et prénom, qu'elle a bien reçu mandat de sa collectivité religieuse pour ce faire et attestera l'exactitude de l'intégralité des informations données.

Page 1 de l'imprimé

Le même imprimé de ressources est utilisé pour demander une minoration de cotisations maladie et/ou vieillesse. Il y a lieu de bien le préciser dans le cadre supérieur droit de l'imprimé.

Rubrique n° 1 : Désignation de la Collectivité. Bien porter le nom de la personne à contacter le cas échéant, ainsi qu'un numéro de téléphone et/ou de télécopie et/ou adresse électronique.

Rubrique n° 2 : Activités procurant des ressources à la Collectivité. Il s'agit des activités qui procurent un revenu propre indépendamment des pensions des membres de la Collectivité.

Rubrique n° 3 : Motifs fournis à l'appui de la demande. Ces informations sont obligatoires pour éclairer les administrateurs, membres de la Commission de répartition des cotisations de la CAVIMAC, sur les difficultés et sur l'évolution des ressources de la Collectivité.

Page 2 de l'imprimé

- LES RESSOURCES :

Il s'agit des ressources de la collectivité perçues en **2009**.

A - produits du travail :

1 - Revenus des personnes :

perçus par la collectivité ou reversés à celle-ci et correspondant à la contrepartie du travail de ses membres.

2 - Ressources collectives :

Part des résultats des **EXPLOITATIONS ET ENTREPRISES** de toutes natures versés à la congrégation ou collectivité religieuse : ferme, hôtellerie, librairie, édition, artisanat monastique, maison d'accueil, centre de soins congréganiste, établissement d'enseignement, etc... dont les reliquats de gestion : produits autoconsommés, produits émanant des fermes et des jardins potagers, reviennent à la congrégation. Tous ces produits devront faire l'objet d'une estimation financière calculée au plus juste.

B - produits des pensions (et des allocations non contributives) :

Les montants à déclarer s'entendent de toutes les sommes nettes perçues en 2009. Il s'agit aussi bien des sommes versées par la CAVIMAC que celles réglées par d'autres Caisses de retraite et/ou de prévoyance.

Page 3 de l'imprimé

C - autres revenus :

♦ **Produits financiers nets** (après déduction des taxes, impôts et droits de garde) : revenus des valeurs mobilières (à revenus fixes ou variables), de placements divers tels que bons de caisse - bons du trésor - comptes bloqués, livrets d'épargne, intérêts des prêts consentis à des tiers, etc.

♦ **Revenus des biens immobiliers** s'entendent après déduction des impôts fonciers et charges. Il s'agit des revenus des biens immobiliers qui ne sont pas calculés forfaitairement.

♦ **Dons, quêtes**, à l'exclusion des legs, successions et donations majeures s'ils représentent une dotation en capital.

♦ **Participation de l'Institut** (ou de la Province) **et des associations** dont dépend la collectivité : sont déclarées sous cette rubrique les sommes reçues de l'Institut (ou de la Province) dont dépend la collectivité (ou communauté) pour participation à son fonctionnement ; ceci concerne particulièrement les communautés installées en France et dont les Supérieur(e)s Majeur(e)s qui les ont envoyées sont installé(e)s hors de France.

♦ **Prise en charge des cotisations par un organisme tiers** : qu'il s'agisse des cotisations à l'assurance maladie et/ou à l'assurance vieillesse, leur prise en charge pour le compte d'un ou de plusieurs membres de la Collectivité par un organisme (Diocèse...) en exécution d'un contrat (de mise à disposition...) ou d'un simple accord, constitue une ressource qui devra être déclarée à la hauteur du montant de la prise en charge au taux plein.

♦ **Autres revenus de toute nature** : toute allocation versée par la Caisse d'allocations familiales (ex. allocation logement...).

D - avantages en nature :

Il s'agit des membres de votre collectivité qui sont pris en charge par une autre institution (hôpital, école...).

Deux situations sont possibles :

- ♦ soit les avantages en nature sont comptabilisés pour leur valeur réelle ;
- ♦ soit les avantages en nature sont non comptabilisés et seraient à évaluer dans ce cas selon le calcul suivant :

- pour le logement : par mois, 62,60 €
soit par an et par personne : 62,60 € x 12 = 751,20 €
- pour la nourriture : par jour, 2 fois 4,35 € = 8,70 €
soit par an et par personne : 8,70 € x 365 = 3175,50 €

Page 4 de l'imprimé

IMPORTANT: Cette page a pour objet la détermination de la moyenne des ressources par membre. Elle concerne exclusivement les ressources et les membres de la métropole et des D.O.M.

I.- Ressources brutes de la collectivité en 2009

Il s'agit de la synthèse relative aux ressources détaillées de la collectivité. Il faut reporter les totaux A,B,C,D, calculés sur l'imprimé, en page 4.

II.- Cotisations aux régimes des cultes en 2010

L'effectif porté dans cette rubrique est celui figurant sur le bordereau d'appel de cotisations du mois de janvier 2010.

La valorisation des charges de cotisations sera effectuée en multipliant les effectifs de chaque catégorie par les montants des cotisations maladie et vieillesse pré-imprimés.

III.- Ressources nettes de la collectivité

Le montant des ressources nettes théoriques est obtenu en déduisant du TOTAL I, le TOTAL II.

IV.- Effectif total de la collectivité au 01/01/2010

Il s'agit de l'effectif total de la collectivité, résidant en France ou à l'étranger dans le cadre d'un détachement, apprécié au 1^{er} janvier 2010 ; il comprend les membres de la collectivité, répartis en quatre groupes :

- cotisants "maladie" et/ou "vieillesse" déclarés à la CAVIMAC y compris les assurés au titre d'un détachement à l'étranger (référence : bordereau d'appel de cotisations), y compris ceux dont la demande de pension est en instance,
- cotisants autres régimes à la charge de la collectivité qui résident en France (métropole et D.O.M.),

- tous les pensionnés : aussi bien ceux de la CAVIMAC que ceux des autres régimes résidant en France (métropole et D.O.M.), non compris ceux dont la demande est en instance,
- ayant droits résidant en France (Métropole et D.O.M.).

NOTA BENE : Afin que nous puissions instruire votre demande dans les meilleures conditions, nous vous serions obligés de bien vouloir compléter l'imprimé ad hoc en utilisant de l'encre noire sans mentionner les centimes d'euros.